



La perméabilité à l'air d'un réseau de ventilation caractérise la quantité d'air qui entre ou sort de manière non contrôlée à travers les parois des gaines de ventilation du réseau. Elle ne caractérise pas les fuites d'air dues aux autres éléments du système de ventilation (caisson du ventilateur, échangeur de chaleur...). Elle se quantifie par la valeur du débit de fuite traversant les parois des gaines, sous un écart de pression donné.

L'étanchéité à l'air du réseau de ventilation est caractérisée dans la réglementation thermique par une classe d'étanchéité à l'air. L'échelle comporte 4 classes : défaut, A, B et C sachant que le classement « C » est le meilleur.

Votre projet de construction est unique, et pour beaucoup d'entre nous, il représente l'objectif de toute une vie. C'est pour cette raison, que Pro Eco Conseil, attache de l'importance à tous ses projets, petits ou grands.

La mesure de perméabilité à l'air des réseaux, conformément à l'arrêté du 11 décembre 2014, doit être réalisée conformément au fascicule de documentation FD E 51-767 et ses normes associées.

Une question, une modification, un conseil sur la construction ou sur l'étanchéité, les thermiciens de Pro Eco Conseil, sont présents pour vous répondre.

Pourquoi choisir Pro Eco Conseil ?



-  Visite et suivi avec un thermicien unique
-  Bureau d'étude thermique certifié OPQIBI RGE
-  Logiciel d'étude thermique certifié
-  Assurance décennale